

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**15 DÉCEMBRE 2014**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 15 décembre 2014 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire  
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1  
Germain Émond, conseiller au siège # 3  
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4  
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5  
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Est absent : Marc Boucher, conseiller au siège # 2

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale  
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Acceptation des dépenses
3. MTQ – PAARRM / Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
4. Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
5. Bibliothèque municipale
  - a. Responsable – Bibliothèque Liratou
  - b. Représentant désigné
6. Club Renaissance de Gros-Morne - Don pour l'amical du 13 décembre 2014
7. RACJ – Restaurant Roclo
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

**214-12-2014      ACCEPTATION DES DÉPENSES**

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Germain Émond,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

✓ Comptes à payer, pour un total général de	11 835.36 \$
✓ Comptes payés, pour un total général de	18 779.96 \$
✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de	6 944.20 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**215-12-2014      MTQ – PAARRM / VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE Saint-Maxime-du-Mont-Louis a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE Saint-Maxime-du-Mont-Louis désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS,  
sur une proposition de Diane Dupuis,  
Appuyée par Claude Laflamme,

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Proposition adoptée.

**216-12-2014      RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

La directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013 tel qu'approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 3 décembre 2014.

**217-12-2014      BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE LIRATOU**

Considérant la démission de Mme Annie-France Létourneau au poste de responsable de la bibliothèque Liratou de Mont-Louis;

Considérant que Madame Emma Desgens accepte d'agir à titre de responsable de la bibliothèque;

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE Madame Emma Desgens soit nommée comme responsable de la bibliothèque municipale Liratou à compter du 15 décembre 2014;

Proposition adoptée.

**218-12-2014      BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ**

Sur proposition de Mario Lévesque,  
Appuyée de Claude Laflamme,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE Suzanne Roy soit nommé représentante désignée par le Conseil auprès des responsables des bibliothèques Gros-Morne et Mont-Louis.

Proposition adoptée.

**219-12-2014      CLUB RENAISSANCE DE GROS-MORNE - DON POUR L'AMICAL DU 13 DÉCEMBRE 2014**

Sur proposition unanime du Conseil,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise la commandite suivante :  
Club Renaissance de Gros-Morne                      Don d'un vinier

Proposition adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**220-12-2014      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Germain Émond, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Serge Chrétien, maire

---

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.